

**PROGRAMME SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME	<p>La mesure Soutien au travail autonome vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les individus admissibles à mettre en œuvre un projet viable d'entreprise; ▪ Favoriser la création d'emploi par la création d'entreprises; ▪ Diversifier l'économie locale dans un contexte de développement économique stratégique; ▪ Aider les individus à retrouver leur autonomie financière
CANDIDATS ADMISSIBLES	<p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être prestataire de l'assurance-emploi ou prestataire de l'assistance-emploi (sécurité du revenu) ou être une personne sans soutien public du revenu ou un travailleur à statut précaire; ▪ Avoir un projet d'entreprise; ▪ Expérience ou formation pertinente au projet d'entreprise (un an d'expérience dans le domaine visé); ▪ S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise; ▪ Le candidat peut demeurer à l'extérieur de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, cependant son adresse d'affaires doit être située dans l'arrondissement RPP; ▪ Le candidat doit posséder le contrôle de l'entreprise.
INVESTISSEMENTS (contributions non-remboursables)	<p>La mesure "Soutien au travail autonome" vise à fournir aux candidats de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier à mesure qu'ils élaborent et mettent en œuvre leur plan d'affaires. Le suivi se poursuit durant la période de participation au programme ainsi que dans l'année suivant cette participation.</p> <p>Le soutien financier est déterminé par le CLE (Centre local d'Emploi). Cette aide financière s'étalera sur une période <u>maximale</u> de 52 semaines.</p>
DÉPÔT D'UNE DEMANDE	En tout temps

ARRONDISSEMENT	Rosemont-La Petite-Patrie exclusivement
SECTEURS PRIORISÉS	<p>Tout projet qui peut apporter une valeur ajoutée en répondant à un besoin de milieu, offrir une complémentarité avec les ressources existantes, démontrer un effet structurant sur la qualité de vie du milieu.</p> <p>En raison de la saturation de certains secteurs d'activités, l'originalité, la créativité ainsi qu'un positionnement stratégique distinctif sont exigés. (Une liste des marchés à exigences spécifiques vous sera remise à la séance d'informations).</p>
SECTEURS EXCLUS	Agence de voyage, bar, dépanneur, club vidéo, station service, atelier de mécanique, franchise, bannière, projet de recherche et développement, coiffure, esthétique, service de garde en milieu familial, gestion immobilière, projet à but non lucratif, toute entreprise à caractère sexuel, religieux ou politique ou dont les activités portent à controverse.
OBLIGATIONS	<p>Présenter un ébauche écrite de projet ;</p> <p>Présenter un curriculum vitae;</p> <p>Expertise ou formation du promoteur dans le domaine (un an d'expérience dans le domaine visé);</p> <p>Accepter d'être suivi par un conseiller tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'entreprise et du plan d'affaires.</p>
GESTION DU PROGRAMME	Le programme STA est géré par Emploi-Québec.
COMITÉ DE SÉLECTION	Le comité de sélection est composé de représentants du CLE, de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie et du SAJE Montréal Métro.
SÉANCES D'INFORMATION	<p>Des séances d'informations ont lieu toutes les deux semaines au SAJE Montréal Métro.</p> <p>Il est obligatoire de prendre rendez-vous au 514 398-9083.</p>